

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2047 17 août 2012

SOMMAIRE

AZU s.à r.l 98210	Kartalas Group S.A 98255
Blobb s.à r.l 98256	KBC Participations Renta 98238
Bonacapital S.A98254	KBC Participations Renta C 98236
CG Com S. à r.l98217	KF Key Finance Holding S.A 98238
Entreprise Waltener S.à r.l 98228	KF Key Finance Holding S.A 98252
Fortes Fortuna S.A 98229	KF Key Finance Holding S.A 98238
Investal Développement Industriel (IDI)	KGH International Holdings III - Bibeca
S.A	SCS 98252
Investar 98212	<u> </u>
Investrat S.A 98213	98257
Invest S.A 98211	KGH International III S.à r.l 98253
Iris Art Floral S.A98227	Kingreal Company S.ASPF98236
Italtriest International S.A98227	Kingsbridge Finance S.à r.l 98235
Jardemer S.A	Kiowatt S.A 98253
Jezioro S.A 98234	Kira S.A
JP Morgan Partners (BHCA) Luxembourg	Kiribati S.à r.l98253
S.à r.l 98234	L.C.S.L. Immo S.A
J.P. Morgan Partners Global Investors	Léon Kremer S.à r.l 98254
(Cayman/Selldown) III Luxembourg, S.à	Leopard Germany Master Holding Compa-
r.l 98227	ny S.à.r.l 98253
JP Morgan Partners Global Investors Lu-	Leopard Germany Property Ed 1 S.à.r.l.
xembourg S.à r.l	98254
JP Morgan Partners Global Investors (Paul)	Les Flippeurs A.s.b.l
Luxembourg S.à r.l	L'Espace Carrelages 98239
J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l	Life Assets Trust S.A
J.P. Morgan Partners Global Investors	Luxhaus S. à r.l 98234
(Selldown II) Luxembourg, S.à r. l 98227	Merus Labs Luxco S.à r.l 98226
J.P. Morgan Partners Global Investors	MT&S Europe S. à r.l
(Selldown) Luxembourg, S.à r.l 98234	NGP III Managers98242
JP Morgan Partners (PTC) Luxembourg	PFCE Middle Holdco S.à r.l 98220
S.à r.l 98235	Real Estate Business & Investments Con-
JTG Holdings S.A. SPF98235	sulting Company (Luxembourg) S.A 98254
Juana S.A., SPF98211	SM@RT-COM S.àr.l98211
Juana S.A., SPF98236	Smart Media S.à r.l 98239
KAILUA S.A., société de gestion de patri-	The Gold Business S.à r.l 98211
moine familial (SPF) 98236	VICTAULIC International S.à r.l 98213
KanAm Grund Atrium S.A 98236	WTC Sub-Holdings S.à r.l 98222



AZU s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 136.211.

Im Jahre zweitausendzwölf, den fünften Juli;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg); SIND ERSCHIENEN:

- 1. Frau Heike WEBER, Exportmanagerin, geboren in Saarburg (Bundesrepublik Deutschland), am 15. August 1967, wohnhaft in L-5410 Beyren, 12, rue Fuert; und
- 2. Herr Stefan MEIERS, Aussendienstler, geboren in Schaffhausen (Bundesrepublik Deutschland) am 30. Dezember 1959, wohnhaft in D-66802 Überherrn, 16, Brunnenstrasse.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "AZU s.àr.l", mit Sitz in L-5410 Beyren, 12, rue Fuert, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 136211, (die "Gesellschaft"), ursprünglich gegründet wurde unter der Bezeichnung "Maitec-Lux s.àr.l", gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Alex WEBER, mit dem Amtssitz in Niederkerschen, am 25. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 622 vom 12. März 2008,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Alex WEBER, am 14. Januar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 611 vom 23. März 2010, enthaltend unter Anderem die Annahme ihrer jetzigen Gesellschaftsbezeichnung.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Beyren nach L-5371 Schüttringen, 4, rue des Prunelles, zu verlegen und dementsprechend Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schüttringen (Großherzogtum Luxemburg). Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann Innerhalb der Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Änderungen der Statuten maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Filialen, Agenturen, Büros oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. WEBER, S. MEIERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2012. LAC/2012/32312. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088090/48.

(120124610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.



Juana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.669.

La cooptation de Mme Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Philippe STANKO démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012088444/12.

(120125016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 155.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088414/9.

(120125155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

SM@RT-COM S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. The Gold Business S.à r.l.).

Siège social: L-5040 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 132.391.

L'an deux mille douze, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A COMPARU:

Madame Audrey GUYOT, employée, demeurant à F-54400 Longwy, 22 bis rue Carnot, ici représentée par Madame Doris VIROULAUD, commerciale, demeurant à F-54440 Herserange, 37 rue de Bois de Cha, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Longwy, le 30 mai 2012, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Laquelle comparante représentée comme il vient d'être dit, déclare qu'elle est l'associée unique de la société THE GOLD BUSINESS S.àr.l, avec siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41 rue du Canal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.391, constituée originairement sous la dénomination de «FLYING EVENTS S.àr.l», suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2558 en date du 9 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés (changement de dénomination), suivant acte reçu pardevant le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2676 en date du 3 novembre 2011.

Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Modification de la dénomination sociale de la société et modification de l'article trois des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société prend la dénomination de SM@RT-COM S.àr.l.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec le comparant au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.



Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Viroulaud, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1 er juin 2012 - WIL/2012/462 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): Mme Zeimes.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 5 juillet 2012. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012088903/45.

(120124685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Investal Développement Industriel (IDI) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.380.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 5 juillet 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société INVESTAL DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (IDI) S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 43, bvd. Joseph II, dénoncé en date du 17 février 2011, en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Tom Berend, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 26 juillet 2012 au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg.

Maître Tom Berend Le liquidateur

Référence de publication: 2012088415/17.

(120124586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Investar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088416/9.

(120125374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

MT&S Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.615.

EXTRAIT

En date du 12 juillet 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la révocation de Odded V. Leopando, Andrew William Hubregsen, Michael F. Bonnet et Jon Gormin en tant que gérants de la Société, est accepté avec effet au 12 juillet 2012;
- la nomination de Terence Martin Braatz, né le 22 juillet 1957 aux Etats-Unis, avec résidence professionnelle au N85 W 12500 Westbrook Crossing, Menomonee Falls, WI 53051, Etats-Unis d'Amerique et Kok Giong Chan, né le 29 septembre 1956 à Amsterdam, Pays-Bas, avec résidence professionnelle au Galvanistraat 115, P.O. Box 8097, 6710 AB Ede, 6716 AE Ede, Pays-Bas, sont nommés en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088576/19.

(120125084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Investrat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088418/9.

(120124419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

VICTAULIC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 477.001.242,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 162.506.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

the shareholders of Victaulic International S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 162.506 (the "Company"), incorporated under the form of a private limited company (société à responsabilité limitée) by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 25, 2011, published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2411 on October 7, 2011 and who's articles have been amended for the last time by a deed of the Maître Martine Schaeffer, aforementioned on December 27, 2011 not yet published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

are brought together to an extraordinary general meeting.

The meeting of shareholders is opened by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elected as Scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The committee thus composed as above, then draws up the attendance list, which, after having been signed by all proxy holders as well as by the members of the committee and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes, together with any proxy to be filed together with the registration authorities.

The Chairman then declares and requests the notary to record the following:

- I. According to the attendance list, all shareholders representing the entire share capital of USD 325,768,404 (three hundred twenty-five million seven hundred sixty-eight thousand four hundred four US Dollars) are duly present or validly represented at the present meeting and may as such, effectively deliberate and decide upon all the items on the agenda without there having been a prior notice.
 - II. That the agenda of the present meeting is as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 151,232,838 (one hundred fifty-one million two hundred thirty-two thousand eight hundred thirty-eight US Dollars) in order to bring it from its present amount of USD 325,768,404 (three hundred twenty-five million seven hundred sixty-eight thousand four hundred four US Dollars) represented by 325,768,404 (three hundred twenty-five million seven hundred sixty-eight thousand four hundred four) shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) each, to the amount of USD 477,001,242 (four hundred seventy-seven million one thousand two hundred forty-two US Dollars) represented by 477,001,242 (four hundred seventy-seven million one thousand two hundred forty-two) shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) each, by the issuance of 151,232,838 (one hundred fifty-one million two hundred thirty-two thousand eight hundred thirty-eight) new shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) each, each having the same rights and obligations as the existing shares;
- 2. Issuance of 151,232,838 (one hundred fifty-one million two hundred thirty-two thousand eight hundred thirty-eight) new shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) each, all having the same rights and obligations as the existing shares;



- 3. Subscription and payment of 75,616,419 (seventy-five million six hundred sixteen thousand four hundred nineteen) new shares by Murray Enterprises, LLC and subscription and payment of 75,616,419 (seventy-five million six hundred sixteen thousand four hundred nineteen) new shares by Pierre d'Arenberg by way of a contribution in kind of 77,518 (seventy-seven thousand five hundred eighteen) shares of VICTAULIC EUROPE, BVBA without par value;
- 4. Amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company, to reflect the foreseen capital increases which should be read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at USD 477,001,242 (four hundred seventy-seven million one thousand two hundred forty-two US Dollars) represented by 477,001,242 (four hundred seventy-seven million one thousand two hundred forty-two) shares in registered form with a par value of one U.S. Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

- 5. Mandate granted to TMF Group Luxembourg, to perform all legal action in relation to the agenda of the meeting, and in particular, to amend and sign the shareholder's register;
 - 6. Miscellaneous.

After deliberation the shareholders' meeting unanimously makes the following decisions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 151,232,838 (one hundred fifty-one million two hundred thirty-two thousand eight hundred thirty-eight US Dollars) in order to bring it from its present amount of USD 325,768,404 (three hundred twenty-five million seven hundred sixty-eight thousand four hundred four US Dollars) represented by 325,768,404 (three hundred twenty-five million seven hundred sixty-eight thousand four hundred four) shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) each, to the amount of USD 477,001,242 (four hundred seventy-seven million one thousand two hundred forty-two US Dollars) represented by 477,001,242 (four hundred seventy-seven million one thousand two hundred forty-two) shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) each, by the issuance of 151,232,838 (one hundred fifty-one million two hundred thirty-two thousand eight hundred thirty-eight) new shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) each, each having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The shareholders' meeting resolves to issue 151,232,838 (one hundred fifty-one million two hundred thirty-two thousand eight hundred thirty-eight) new shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) each, all having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appears Mr. Raymond Thill, as aforementioned, acting in his capacity as duly appointed attorney of Murray Enterprises, LLC by virtue of a power of attorney given on December 30, 2011, and acting in his capacity as duly appointed attorney of Pierre d'Arenberg by virtue of a power of attorney given on December 30, 2011, which powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders of the Company and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the aforementioned Murray Enterprises, LLC and Pierre d'Arenberg by way of contributing 77,518 (seventy-seven thousand five hundred eighteen) shares of VICTAULIC EUROPE, BVBA, with registered office at Prijkelstraat 36, 9810 Nazareth, Belgium, RLP Ghent 0414.093.988 without par value, as follows:

- Murray Enterprises, LLC subscribes 75,616,419 (seventy-five million six hundred sixteen thousand four hundred nineteen) newly issued shares of the Company having a par value of USD 1 (one US Dollar) each;
- Pierre d'Arenberg subscribes 75,616,419 (seventy-five million six hundred sixteen thousand four hundred nineteen) newly issued shares of the Company having a par value of USD 1 (one US Dollar) each;

According to a valuation report of the Company, the board of managers of the Company valued the 77,518 (seventy-seven thousand five hundred eighteen) shares of VICTAULIC EUROPE, BVBA at an amount of USD 151,232,838 (one hundred fifty-one million two hundred thirty-two thousand eight hundred thirty-eight US Dollars).

The conclusion of the valuation report is as follows:

"The value of the 77,518 (seventy-seven thousand five hundred eighteen) shares of VICTAULIC EUROPE, BVBA is at least equal to the consideration, consisting of the 151,232,838 (one hundred fifty-one million two hundred thirty-two thousand eight hundred thirty-eight) new shares to be issued, with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each."

The report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Whereupon, the shareholders' meeting decides to accept formally the subscription and contribution of 77,518 (seventy-seven thousand five hundred eighteen) shares of VICTAULIC EUROPE, BVBA without par value and to issue and allot 151,232,838 (one hundred fifty-one million two hundred thirty-two thousand eight hundred thirty-eight) new shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) as follows:



- Murray Enterprises, LLC receives 75,616,419 (seventy-five million six hundred sixteen thousand four hundred nine-teen) newly issued shares,
- Pierre d'Arenberg receives 75,616,419 (seventy-five million six hundred sixteen thousand four hundred nineteen) newly issued shares.

Third resolution

The shareholders meeting resolves to amend Article 5.1 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the aforementioned Capital Increase and which must now be read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at USD 477,001,242 (four hundred seventy-seven million one thousand two hundred forty-two US Dollars) represented by 477,001,242 (four hundred seventy-seven million one thousand two hundred forty-two) shares in registered form with a par value of one U.S. Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The shareholders' meeting resolves to grant mandate to TMF Group Luxembourg to take any legal action in relation to the agenda, and in particular, to amend and sign the shareholders' register.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

And after reading and giving the interpretation to the proxy holders of the persons appearing, and the members of the committee, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

les associés de la société Victaulic International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.506 (la "Société"), constituée suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2411 du 7 octobre 2011, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, précité, en date du 27 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire des associés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont le domicile professionnel est L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, dont le domicile professionnel est L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme Scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, dont le domicile professionnel est L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires représentant les associés, les membres du bureau, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de USD 325,768,404 (trois cent vingt-cinq millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre US Dollars) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée qui peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.
 - II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 151.232.838 (cent cinquante-et-un millions deux cent trente-deux mille huit cent trente-huit US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 325.768.404 (trois cent vingt-cinq millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre US Dollars) représenté par 325.768.404 (trois cent vingt-cinq millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune, au montant de USD 477.001.242 (quatre cent soixante-dix-sept millions mille deux cent quarante-deux US Dollars) représenté par 477.001.242 (quatre cent soixante-dix-sept millions mille deux cent quarante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune, par émission de 151,232,838 (cent cinquante-



et-un millions deux cent trente-deux mille huit cent trente-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

- 2. Emission de 151.232.838 (cent cinquante-et-un millions deux cent trente-deux mille huit cent trente-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;
- 3. Souscription et paiement de 75.616.419 (soixante-quinze millions six cent seize mille quatre cent dix-neuf) nouvelles parts sociales par Murray Entreprises, LLC et souscription et paiement de 75.616.419 (soixante-quinze millions six cent seize mille quatre cent dix-neuf) nouvelles parts sociales par Pierre d'Arenberg par l'apport de 77,518 (soixante-dix-sept mille cinq cent dix-huit) parts sociales de VICTAULIC EUROPE, BVBA sans valeur nominale;
- 4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé USD 477.001.242 (quatre cent soixante-dix-sept millions mille deux cent quarante-deux US Dollars) représenté par 477,001,242 (quatre cent soixante-dix-sept million mille deux cent quarante-deux) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

- 5. Autorisation donnée à TMF Group Luxembourg pour prendre toute mesure juridique en relation avec l'ordre du jour et en particulier pour modifier et signer le registre des associés de la Société;
 - 6 Divers

Après délibération, l'assemblée des associés prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 151.232.838 (cent cinquante-et-un millions deux cent trente-deux mille huit cent trente-huit US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 325.768.404 (trois cent vingt-cinq millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre US Dollars) représenté par 325.768.404 (trois cent vingt-cinq millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune, au montant de USD 477.001.242 (quatre cent soixante-dix-sept millions mille deux cent quarante-deux US Dollars) représenté par 477,001,242 (quatre cent soixante-dix-sept million mille deux cent quarante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune, par émission de 151.232.838 (cent cinquante-et-un millions deux cent trente-deux mille huit cent trente-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre 151.232.838 (cent cinquante-et-un millions deux cent trente-deux mille huit cent trente-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Comparaît alors M. Raymond Thill, précité, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Murray Entreprises, LCC en vertu d'une procuration accordée en date du 30 décembre 2011, et en sa qualité de mandataire spécial de Pierre d'Arenberg en vertu d'une procuration accordée en date du 30 décembre 2011, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire représentant les associés de la Société et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte des prénommés, Murray Entreprises, LCC et Pierre d'Arenberg, par l'apport de 77,518 (soixante-dix-sept mille cinq cent dix-huit) parts sociales de VICTAULIC EU-ROPE, BVBA, ayant son siège social Prijkelstraat 36, 9810 Nazareth, Belgique, RLP Ghent 0414.093.988, sans valeur nominale, comme suit:

- Murray Entreprises, LCC souscrit 75.616.419 (soixante-quinze millions six cent seize mille quatre cent dix-neuf) parts sociales nouvellement émises par la Société d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune;
- Pierre d'Arenberg souscrit 75.616.419 (soixante-quinze millions six cent seize mille quatre cent dix-neuf) parts sociales nouvellement émises par la Société d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune;

Selon un rapport d'évaluation de la Société, l'assemblée général de la Société a évalué les 77.518 (soixante-dix-sept mille cinq cent dix-huit) parts de VICTAULIC EUROPE, BVBA à un montant de USD 151.232.838 (cent cinquante-et-un millions deux cent trente-deux mille huit cent trente-huit US Dollars).

La conclusion de ce rapport d'évaluation est la suivante:

«La valeur des 77.518 (soixante-dix-sept mille cinq cent dix-huit) parts sociales de VICTAULIC EUROPE, BVBA est au moins égale à la contrepartie, constituée des 151.232.838 (cent cinquante-et-un millions deux cent trente-deux mille huit cent trente-huit) nouvelles parts sociales à émettre, d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune.»

Le rapport après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Sur quoi, l'assemblée des associés décide d'accepter formellement la souscription et l'apport de 77.518 (soixante-dix-sept mille cinq cent dix-huit) parts sociales de VICTAULIC EUROPE, BVBA sans valeur nominale et d'émettre et attribuer 151.232.838 (cent cinquante-et-un millions deux cent trente-deux mille huit cent trente-huit) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune comme suit:

- Murray Entreprises, LCC reçoit 75.616.419 (soixante-quinze millions six cent seize mille quatre cent dix-neuf) parts sociales nouvellement émises,
- Pierre d'Arenberg reçoit 75.616.419 (soixante-quinze millions six cent seize mille quatre cent dix-neuf) parts sociales nouvellement émises.

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé USD 477.001.242 (quatre cent soixante-dix-sept millions mille deux cent quarante-deux US Dollars) représenté par 477.001.242 (quatre cent soixante-dix-sept millions mille deux cent quarante-deux) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société décide d'autoriser TMF Group Luxembourg pour prendre toute mesure juridique en relation avec l'ordre du jour et en particulier pour modifier et signer le registre des associés de la Société.

Frais, Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, furent estimés approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte fût rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: R. Thill, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1248. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087946/247.

(120124049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

CG Com S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 170.203.

STATUTS

L'an deux mil douze, le dixième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société CUBE CONCEPT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et son numéro 154561, ici représentée par Monsieur Gilles Apel, indépendant, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, avec pouvoir de représentation individuel.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 ^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.



- Art. 2. La société prend la dénomination de:
- "CG COM S. à r.l."
- **Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.
- Art. 4. La société a pour objet la tenue et la surveillance de comptabilités pour le compte de tiers, le conseil en matière fiscale, l'établissement de toutes déclarations fiscales, l'établissement de salaires et la tenue du secrétariat social.

La société a également pour objet la prise d'intérêts et participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières, propriétés intellectuelles et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.
 - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

- Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

- **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2012.
- **Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.



- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- **Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge: Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants techniques de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Gilles Apel, indépendant, né le 14 juin 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
- Madame Carla Sofia LEITE OLIVEIRA, indépendante, née le 11 septembre 1975 à Fafe (Portugal), demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, Rue Léon Kauffman,

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant technique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gilles Apel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 juillet 2012. LAC / 2012 / 32659. Reçu 75

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088171/112.

(120124917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Life Assets Trust S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 144.287.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la société Life Assets trust S.A. (la «Société») datées du 20 juin 2012, ce qui suit:

- La révocation de Monsieur lain Stamp de sa fonction de gérant, avec effet immédiat en date du 20 juin 2012.



Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Brandon Wright,
- Monsieur Matthieu Minnaert; et
- Monsieur Alesandro Sicheri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012088893/19.

(120124756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.713.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 96.469.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PFCE Top Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.703, hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 15, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "PFCE Middle Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on October 16 th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of November 17, 2003, and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on November 24, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 46 of January 6 th, 2012.

The capital of the company is fixed at one million seven hundred ten thousand euro (1,710,000.- EUR) represented by one thousand seven hundred and ten (1.710) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of three thousand euro (3,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one million seven hundred and ten thousand euro (1,710,000,- EUR) to one million seven hundred and thirteen thousand euro (1,713,000,- EUR), by issuing three (3) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the three (3) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (1,000,- EUR) together with a total issue premium of four hundred euro (400.- EUR), so that the amount of three thousand four hundred euro (3,400.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

"Art. 6. The capital is set at one million seven hundred and thirteen thousand euro (1,713,000,- EUR) represented by one thousand seven hundred and thirteen (1,713) shares of a par value of one thousand euro (1,000,- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.



Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille douze, le dix-huit juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

PFCE Top Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.703, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 15 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PFCE Middle Holdco S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1207 du 17 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 24novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 46 du 6 janvier 2012.

Le capital social de la société est fixé à un million sept cent dix mille euros (1.710.000,- EUR) représenté par mille sept cent dix (1.710) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trois mille euros (3.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million sept cent dix mille euros (1.710.000,- EUR) à un million sept cent treize mille euros (1.713.000,- EUR), par l'émission de trois (3) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les trois (3) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cents euro (400,- EUR), de sorte que le montant de trois mille quatre cents euros (3.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 6. Le capital social est fixé à un million sept cent treize mille euros (1.713.000,- EUR) représenté par mille sept cent treize (1.713) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2012. LAC/2012/28779. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088625/97.

(120124462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.



WTC Sub-Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 168.183.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder WTC Sub-Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168183 and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on April 2, 2012, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 26, 2012, under number 1314. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

THERE APPEARED:

INTERAMERICAN REALTY LIMITED LIABILITY PARTNERSHIP, registered at the Division of Corporations and Commercial Code of the State of Utah under number 7217130-0170, with its registered office at 50 W. 3900 South, Suite 2-B, Salt Lake City, Utah 84107, United States of America, (the Sole Shareholder),

here duly represented by Thomas Duong, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), by way of the issuance of one (1) new share of the Company.
 - 2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind.
- 3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 6 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.
 - 5. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-), by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting of thirty (30) out of one hundred thirty one (131) quotas that the Sole Shareholder owns of the total three hundred (300) outstanding quotas of the pro indiviso condominium of the building: World Trade Center of São Paulo, such quotas having an aggregate amount of at least two million eighty nine thousand nine hundred forty Euro and twenty Cents (EUR 2,089,940.20), being the Euro equivalent of five million four hundred two thousand four hundred



ninety five Brazilian Real and forty two Cents (BRL 5,402,495.42), as determined by the European Central Bank conversion rate from June 27, 2012 whereby one Euro (EUR 1.-) equals to two point five eight five zero Brazilian Real (BRL 2.5850) (the Quotas).

The contribution in kind consisting of the Quotas is to be allocated as follows:

- (i) one Euro (EUR 1.-) to the share capital account of the Company; and
- (ii) two million eighty-nine thousand nine hundred and thirty-nine Euro and twenty Cents (EUR 2,089,939.20) to the share premium reserve account of the Company.

The value of the contribution of the Quotas to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated 28 June 2012, issued by the management of the Sole Shareholder and co-signed by the management of the Company for acknowledgement, which states in essence that:

- "1. The Sole Shareholder is the owner of the Quotas hereby contributed to the Company. The Quotas represent ten per cent (10 %) of the pro indiviso condominium of the World Trade Center of São Paulo, pursuant to the Real Estate Record of the Asset and to the Condominium Convention for the World Trade Center Complex, located at Avenida das Nações Unidas, n°s 12.551, 12.555 and 12.559, São Paulo, Brazil, been registered and described in the books of the 15 th Real Estate Registry of the City of São Paulo, under registers ("matrícula") numbers 150.875; 150.876; 150.877; 150.878; 150.880; 150.881; 150.882; 150.883; 150.884; 150.885 and 150.886.
- 2. The Sole Shareholder is solely entitled to the Quotas and possesses the power to dispose of the Quotas being contributed to WTC Sub-Holdings;
- 3. Other than a security interest in favour of B.I. Companhia Securitizadora de Créditos Imobiliários and Oliveira Trust Distribuidora de Títulos Valores Mobiliários S/A, and a security interest in favour of Brazilian Securities Companhia de Securitização and Pentágono S/A Distribuidora de Títulos e Valores Mobiliários, all of who have consented to Interamerican Realty LLP's contribution of Quotas to WTC Sub-Holdings, none of the Quotas are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Quotas and none of the Quotas are subject to any attachment;
- 4. Other than the right of first refusal held by other holders of Quotas, all of who have consented to, or waived the right of first refusal with respect to, Interamerican Realty LLP's contribution of Quotas to WTC Sub-Holdings, there exists no rights of first refusal nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Quotas being contributed by Interamerican Realty LLP to WTC Sub-Holdings be transferred to him;
- 5. If and insofar as it is a requirement for the transfer of the Quotas to the Company, that the approval or consent of any third party is obtained, such approval or consent is obtained;
- 6. Any other formalities or transactions which, pursuant to the laws applicable to the Quotas, are required for a transfer of the full ownership of the Quotas to the Company, have been effected forthwith, except for the registration of the transfer with the 15 th Real Estate Registry of the City of São Paulo which will be effectuated immediately after the completion of the present contribution, and the Company shall, insofar as necessary, fully cooperate to effect the transfer;
- 7. In case any of the formalities and transactions referred to above are still to be effected, the Sole Shareholder warrants to the Company that the data set out above shall remain correct until such time as these formalities and transactions are effected;
- 8. If, by the contribution, the transfer of the Quotas to the Company is not fully effected, the transfer by the contribution shall have effect to the fullest economic extent. As from the day of the contribution, the Quotas are entirely for the account and risk of the Company;
- 9. The Sole Shareholder and the Company hereby grants full and irrevocable power of attorney to each other, with the right of substitution, to effect all formalities and transactions referred to above; and
- 10. Based on various external reports, the value of the Quotas is at least two million eighty nine thousand nine hundred forty Euro and twenty Cents (EUR 2,089,940.20) being the Euro equivalent of five million four hundred two thousand four hundred ninety five Brazilian Real and forty two cents (BRL 5.402.495,42.-), as determined by the European Central Bank conversion rate from June 27, 2012 whereby one Euro (EUR 1.-) equals to two point five eight five zero Brazilian Real (BRL 2.5850.), and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred one Euro (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand and five hundred one (12,501) shares of one Euro (EUR 1.-) each.



Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawing in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour de juin.

Par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WTC Sub-Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.183 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée le 2 avril 2012 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1314 du 26 mai 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

INTERAMERICAN REALTY LIMITED LIABILITY PARTNERSHIP, immatriculée auprès de la Division of Corporations and Commercial Code de l'Etat de l'Utah sous le numéro 7217130-0170, et dont le siège social est établi au 50 W. 3900 South, Suite 2-B, Salt Lake City, Utah 84107 Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

représentée par Thomas Duong, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante :
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société.
- 2. Souscription à et libération de la part sociale nouvellement émise tel que spécifié au point 1. ci-dessus par un apport en nature.
- 3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus.
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.
 - 5 Divers
 - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à douze mille cinq cent



et un euros (EUR 12.501), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et la libère par un apport en nature se composant de trente (30) des cent trente et une (131) parts que l'Associé Unique détient sur les trois cents (300) parts en circulation de l'immeuble en copropriété en indivision: World Trade Center de São Paulo, lesdites parts ayant une valeur totale de deux millions quatre-vingt-neuf mille neuf cent quarante euros et vingt centimes (EUR 2.089.940,20), soit l'équivalent en euro de cinq millions quatre cent deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze réaux brésiliens et quarante-deux centimes (BRL 5.402.495,42) conformément au taux de change de la Banque Centrale Européenne du 27 juin 2012 selon lequel un euro (EUR 1) équivaut à deux réaux brésiliens virgule cinq mille huit cent cinquante (BRL 2,5850) (les Parts).

L'apport en nature des Parts sera affecté de la manière suivante:

- (i) un euro (EUR 1) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) deux millions quatre-vingt-neuf mille neuf cent trente-neuf euros et vingt centimes (EUR 2.089.939,20) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Parts à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat daté du 28 juin 2012 délivré par la gérance de l'Associé Unique ainsi que par la gérance de la Société qui atteste essentiellement que:

- «1. L'Associé Unique est le propriétaire des Parts apportées à la Société. Les Parts représentent dix pour cent (10%) de l'immeuble en copropriété en indivision World Trade Center de São Paulo, suivant le Real Estate Record of the Asset et le Condominium Convention for the World Trade Center Complex, situé au Avenida das Nações Unidas , n°s 12.551, 12.555 and 12.559, São Paulo, Brésil, immatriculé et décrit dans les livres du 15 th Real Estate Registry de la ville de São Paulo, sous les numéro ("matrícula") 150.875; 150.876; 150.877; 150.878; 150.880; 150.881; 150.882; 150.883; 150.884; 150.885 et 150.886;
- 2. L'Associé Unique est le seul titulaire des Parts et possède le droit de disposer des Parts contribuées à WTC Sub-Holdings;
- 3. Hormis une sûreté en faveur de la B.I. Companhia Securitizadora de Créditos Imobiliários et Oliveira Trust Distribuidora de Títulos Valores Mobiliários S/A, et une sûreté en faveur de Companhia de Securitização et Pentagono S/A Distribuidora de Títulos e Valores Mobiliários, qui ont tous consenti à la contribution des Parts de Interamerican Realty LLP à WTC Sub-Holdings, aucune des Parts n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts et aucune des Parts n'est soumise à une servitude;
- 4. Autre que le droit de premier refus détenu par les autres détenteurs de parts en circulation, ayant tous consenti à la contribution des Parts de Interamerican Realty LLP à WTC Sub-Holdings ou renoncé à leur droit de premier refus à l'égard de ladite contribution, il n'existe aucun autre droit de premier refus ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts qui sont contribuées de Interamerican Realty LLP à WTC Sub-Holdings lui soient cédées;
- 5. Si et dans la mesure où l'accord ou le consentement d'un tiers est requis dans le cadre de la cession complète et sans gage des Parts à la Société, cet accord ou consentement a été obtenu;
- 6. Toute autre formalité ou transaction qui, en vertu des lois applicables aux Parts, est requise dans le cadre de la cession de la pleine propriété des Parts à la Société, a été effectuée sur le champ, à l'exception de l'enregistrement de la cession auprès du 15 th Real Estate Registry de la ville de São Paulo, qui sera réalisé immédiatement après l'accomplissement du présent apport, et la Société coopérera dans la mesure du possible pour effectuer ce transfert.
- 7. Si une des formalités ou transactions mentionnées ci-dessus doit encore être effectuée, l'Associé Unique garanti à la Société que les informations mentionnées ci-dessus resteront valables jusqu'à ce que ces formalités ou transactions soient réalisées;
- 8. Si, lors de l'apport, la cession des Parts à la Société n'est pas pleinement réalisée, la cession par apport aura plein effet économique. Et à compter du jour de l'apport, les Parts sont entièrement pour le compte et aux risques de la Société;
- 9. L'Associé Unique et la Société s'accordent par la présente procuration mutuelle, avec pouvoir de substitution, pour réaliser toutes les formalités et transactions mentionnées ci-dessus; et
- 10. Se basant sur différents rapports externes, la valeur des Parts est estimée à au moins deux millions quatre-vingtneuf mille neuf cent quarante euros et vingt centimes (EUR 2.089.940,20), soit l'équivalent en euro de cinq millions quatre cent deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze réaux brésiliens et quarante-deux centimes (BRL 5.402.495,42) conformément au taux de change de la Banque Centrale Européenne du 27 juin 2012 selon lequel un euro (EUR 1) équivaut à



deux réaux brésiliens virgule cinq mille huit cent cinquante (BRL 2,5850) et depuis l'évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société, n'a eu lieu.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe l'article 6. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501) représenté par douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

[...]»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 3.000.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: T. DUONG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30621. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087974/253.

(120123708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Merus Labs Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 170.130.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 29 juin 2012

Le conseil de gérance de la Société a décidé de nommer avec effet immédiat M. Ulrich Franz Schoberl, gérant de la Société, dont l'adresse est située au 54, Dufourstrasse, 4002 Basel, Suisse, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à la cessation de son mandat de gérant de la Société.

M. Ulrich Franz Schoberl aura le pouvoir, dans le cadre de la gestion journalière de la Société, d'engager et de représenter la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merus Labs Luxco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012088533/17.

(120125334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.



Iris Art Floral S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.233.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088421/9.

(120125207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Italtriest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 65.122.

La société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°670 du 21 septembre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012088425/14.

(120124431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Cayman/Selldown) III Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088427/11.

(120124508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088428/10.

(120124482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown II) Luxembourg, S.à r. I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 114.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088429/10.

(120124503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.



Entreprise Waltener S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 116, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 138.670.

L'an deux mille douze.

le onze juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Marco WALTENER, ingénieur diplômé E.P.F.Z., demeurant à L-8387 Koerich, 8, Montée St. Hubert.
- 2.- Madame Idette BRAQUET, fonctionnaire de l'Etat, épouse de Monsieur Marco WALTENER, demeurant à L-8387 Koerich, 8, Montée St. Hubert.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 juillet 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE WALTENER S.à r.l., avec siège social à L-8422 Steinfort, 116, rue de Hobscheid, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138670 (NIN 2008 2417 371),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1455 du 12 juin 2008.

Que le capital social de la société s'élève au montant de SIX CENT QUATRE MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 604.900.-), représenté par cent (100) parts sociales de SIX MILLE QUARANTE-NEUF EUROS (€ 6.049.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1 Monsieur Marco WALTENER, prénommé, cinquante-et-une parts sociales	51
2 Madame Idette Léa BRAQUET, prénommée, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence du montant de DEUX CENT CINQUANTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 251.000.-) pour le porter de son montant actuel de SIX CENT QUATRE MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 604.900.-) au montant de TROIS CENT CINQUANTE-TROIS MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 353.900.-) par la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale en la ramenant du montant de SIX MILLE QUARANTE-NEUF EUROS (€ 6.049.-) au montant de TROIS MILLE CINQ CENT TRENTE-NEUF EUROS (€ 3.539.-) par part sociale, rectifiant ainsi la valeur du fond apporté suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2008.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à TROIS CENT CINQUANTE-TROIS MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 353.900.-), représenté par cent (100) parts sociales de TROIS MILLE CINQ CENT TRENTE-NEUF EUROS (€ 3.539.-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1 Monsieur Marco WALTENER, ingénieur diplômé E.P.F.Z., demeurant à L-8387 Koerich, 8, Montée St. Hubert,	
cinquante-et-une parts sociales	51
2 Madame Idette BRAQUET, fonctionnaire de l'Etat, épouse de Monsieur Marco WALTENER,	
demeurant à L-8387 Koerich, 8, Montée St. Hubert, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 juillet 2012. Relation: ECH/2012/1198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.



Echternach, le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088261/56.

(120124681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Fortes Fortuna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 170.211.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwölf, den zwölften Juni.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxembourg).

Ist erschienen:

- FIIF International S.A. (B 64.653), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

hier vertreten durch Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, handelnd auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 2. Februar 2004,

er selbst hier vertreten durch Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 11. Juni 2012,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

- **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "FORTES FORTUNA S.A." gegründet.
- Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.
 - Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobiliarwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- €), eingeteilt in El-NUNDDREISSIGTAUSEND (31.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EINEM EURO (1,- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

- **Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.
- **Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.



Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

- **Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder duch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.
 - Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.
- **Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats April jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

- **Art. 12.** Um der Generalversammmlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.
- **Art. 13.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2013.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in einer Höhe von ELFTAUSEND EURO (11.000,- €) eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von ELFTAUSEND EURO (11.000,- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr NEUNHUNDERTFÜNFZIG EURO (950,- €).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

hier vertreten durch seinen permanenten Vertreter Götz SCHÖBEL, Betriebswirt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:



- LCG International A.G. (B 86.354), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate des einzigen Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand twelve, on the twelfth of June.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

- FIIF International S.A. (B64.653), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, here represented by Wolfram Otto VOEGELE, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal on the 2 nd of February 2004,

himself here represented by Kai-Uwe BERG, lawyer, residing profesionnally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal on the 11 th of June 2012,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

- **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "FORTES FORTUNA S.A.".
- **Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.
 - Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31.000.- €) represented by THIRTY ONE THOUSAND (31.000) shares with a par value of ONE EURO (1,- €) each, carrying one voting right in the general assembly. All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.



The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of theses articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

- **Art. 6.** The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.
- **Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assemblee or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

- **Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.
 - Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.
 - Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 11.** The annual General Meeting is held on the first Monday of the month of April at 10.00 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.
- **Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.
- **Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2012.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2013.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the amount of ELEVEN THOUSAND EURO (11.000,- \in) and therefore the amount of ELEVEN THOUSAND EURO (11.000,- \in) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The shares will stay nominative shares until the capital will be fully paid up. Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about NINE HUNDRED AND FIFTY EUROS (950,- €).

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:



First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following one is appointed Director:

- MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

here represented by its permanent representative Götz SCHÖBEL, economist, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Second resolved

Is elected as auditor:

- LCG International A.G. (B 86.354), having its registered office in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2017.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the compagny inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incoporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: VOEGELE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2012. Relation: LAC/2012/27856. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088316/237.

(120125150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Kira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.615.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 12 juillet 2012

Aux termes d'une délibération en date du 12 juillet 2012, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 1 ^{er} juillet 2012:

- Monsieur Barry Black, employé privé, né le 29 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Madame Claire Alamichel, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitve.

Pour extrait sincère et conforme

KIRA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012088463/18.

(120124813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.



J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088430/10.

(120124502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Jardemer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 76, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 98.080.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088432/9.

(120125376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Jezioro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.940.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088435/9.

(120125469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

JP Morgan Partners (BHCA) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088437/10.

(120124398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Luxhaus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.599.

Extrait de résolution pris par les associés en date du 3 juillet 2012

Première résolution

La démission de Monsieur BOUZLEMT Samir de sa fonction de gérant administratif avec effet au 03 Juillet 2012 est acceptée.

Deuxième résolution

Est nommé gérant administratif Monsieur DI MURO Salvatore, entrepreneur, né le 14 février 1940 à Aidone, Italie, demeurant à 21, Schaffhauser Strasse, L-66787 Wadgassen Allemagne, pour une durée indéterminée.

Pour LUXHAUS S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012088512/16.

(120124255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.



JP Morgan Partners (PTC) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088438/10.

(120124397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

JP Morgan Partners Global Investors (Paul) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088439/10.

(120124368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088440/10.

(120124367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

JTG Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.012.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 juillet 2012 que M. Samir A. GARGOUR né le 15 novembre 1948 à Alexandrie (Egypte), demeurant à Warreners Lane, St. Georges' Hill, GB-KT13OLH Weybridge-Surry a été nommé, en remplacement de M. Pierre SAHYOUN, à la fonction d'Administrateur avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblé Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012088442/14.

(120125190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Kingsbridge Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088447/10.

(120124819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.



Kingreal Company S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.634.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINGREAL COMPANY S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012088461/14.

(120124469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Juana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. BITTERLICH / C. SCHLESSER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012088443/11.

(120124984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

KanAm Grund Atrium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.751.

Les comptes annuels pour la période du 30 décembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088446/11.

(120125218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.892.

Monsieur Rémy MENEGUZ nous fait part de son changement d'adresse comme suit:

De 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg au 63, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)

Référence de publication: 2012088448/12.

(120124884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

KBC Participations Renta C, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.071.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 juillet 2012. Pour la société Karel De Cuyper Directeur

Référence de publication: 2012088451/13.

(120124337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Les Flippeurs A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4671 Oberkorn, 36, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg F 9.219.

STATUTS

Entre les soussignés:

Monsieur Daniel Bausch, né le 6 mars 1977 à Esch/Alzette, demeurant à 36, av. du Parc des Sports, L-4671 Oberkorn Monsieur Gilles Klein, né le 2 octobre 1975 à Bruxelles, demeurant à 6, rue Roosevelt, L-8344 Olm

Monsieur Patrick Hurt, né le 2 juillet 1975 à Luxembourg, demeurant à 13, rue de la Forge, L-3322 Bivange

Monsieur Marc Kauffmann, né le 9 février 1977 à Esch/Alzette, demeurant à 21, rue de Larochette, L-7635 Ernzen et tous ceux qui adhéreront ultérieurement, il est formée une Association sans but lucratif, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 ainsi que par les présents statuts.

- Art. 1 er. Dénomination. L'Association portera la dénomination LES FLIPPEURS A.s.b.l.. (ci-après dénommée l'Association).
 - Art. 2. Siège. Le siège de l'Association est sis à 36, av. du Parc des Sports, L-4671 Oberkorn
 - Art. 3. Durée. L'Association est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Objet. L'objet de l'Association est de favoriser tes contacts et les relations personnelles d'amitié entre personnes amateurs de voyages «pochette surprise» vers des lieux et événements a priori inconnus par les participants. Elle peut procéder à des ventes de boissons, collations, gadgets et similaires touchant aux sujets des voyages organisées.
 - Art. 5. Nombre des membres. Le nombre des membres est illimité; il ne peut être inférieur à quatre.
- Art. 6. Membres. L'Association se compose de membres effectifs et de membres honoraires, personnes physiques et

Peuvent être membres de l'Association toutes les personnes physiques ou morales qui s'intéressent à la culture et souhaitent participer de tels voyages comme définies sous 4. Objet.

En cas de démission ou d'exclusion d'un membre, celui-ci n'a aucun droit sur le fonds social.

Le conseil d'administration, à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'exclusion de tout membre qui contrevient aux lois d'honneur ou cause à l'association un préjudice matériel ou moral.

- Art. 7. Cotisation. L'assemblée générale fixe le taux et les modalités de paiement de la cotisation annuelle à payer par les membres honoraires et effectifs.
- Art. 8. Le conseil d'administration. L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins et vingt-cinq au plus élus parmi les membres effectifs de l'assemblée générale pour une durée de trois

Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles.

Le conseil élit parmi ses membres un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier.

Le Président ou, en cas de son absence, le Vice-Président, convoque toutes les assemblées générales, en arrête Tordre du jour et signe les procès-verbaux avec le secrétaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des votants, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage.

Les décisions du conseil sont valables lorsque la moitié des membres est présente.

L'Association est valablement engagée envers des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration.

Le Trésorier tiendra un registre des recettes et dépenses. Les comptes seront soumis à l'assemblée générale à fin d'approbation.

Les fonctions du Président, du Vice-Président, du Secrétaire et Trésorier seront honorifiques.

Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts.



La gestion de l'Association est assurée par le Président ou deux délégués à nommer par le conseil d'administration.

Ainsi tous les écrits, lettres, quittances, virements, chèques et effets sur toutes les banques et établissements financiers sont a signer par le Président ou conjointement par les deux délégués.

Art. 9. Assemblée générale. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans le premier trimestre sur convocation du Président au jour, à l'heure et au lieu indiqués par celui-ci.

Le conseil d'administration peut convoquer des assemblées extraordinaires chaque fois qu'il le juge utile.

Le conseil d'administration y présente le rapport sur la situation de l'Association et sa gestion et y rend compte des recettes et dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé.

Les convocations pour l'assemblée générale se feront par simple lettre huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale. L'ordre du jour est joint à la convocation.

L'assemblée générale a le droit de modifier les statuts aux conditions et dans les formes prévues par la loi. Elle a aussi le droit de prononcer la dissolution de l'Association LES FLIPPEURS A.s.b.l. la majorité de deux tiers des voix de l'assemblée générale.

En cas de dissolution de l'Association, les fonds de l'Association seront versés à une Association de bienfaisance.

Art. 10. Divers. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les Associations sans but lucratif, tels qu'elle a été modifiée.

Tous les membres peuvent demander une copie du procès-verbal des assemblées générales de l'Association auprès du conseil d'administration.

Les personnes tierces peuvent demander une copie des extraits du procès-verbal qui les concernent directement.

Les décisions nécessitant une publication au terme de la loi seront publiées dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'exercice fiscal de l'Association correspond à l'année civile.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2012.

Signatures

Président / Vice-président / Trésorier / Secrétaire

Référence de publication: 2012089644/74.

(120124833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

KBC Participations Renta, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.076.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Pour la société

Karel De Cuyper

Directeur

Référence de publication: 2012088452/13.

(120124339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

KF Key Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.544.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088454/9.

(120124492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

KF Key Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.544.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088455/9.

(120124493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

L'Espace Carrelages, Société Anonyme.

Siège social: L-8235 Mamer, 14, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 63.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012088469/14.

(120124424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Smart Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 170.212.

STATUTS

L'an deux mille douze, le onzième jour de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Lucas TUTELAIRE, conseiller publicitaire, né le 19 avril 1987 à Metz (France), demeurant à F-57000 Metz, 1, rue de la Paix;
- 2. LEIG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Julien GEORGE, gérant de société, demeurant à F-57950 Montignylès-Metz, 130, rue de Reims.

Lesquelles parties comparantes, présentes ou représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

- " **Art. 1** er. Il est formé par les présentes, par les parties comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
- **Art. 2.** La Société a pour objet la commercialisation, la promotion et le développement commercial de support de communication, de promotion ou de publicité sous quelque forme qu'il soit.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

- Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de "Smart Media S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.



La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

- Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

- Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.
 - Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.



Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque
- Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes pré-qualifiées, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Lucas TUTELAIRE, pré-qualifié, cinquante parts	50 parts
- LEIG S.à r.l., pré-qualifiée,	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes, présentes ou représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
- Monsieur Julien GEORGE, gérant de société, né le 6 novembre 1984 à Metz (France), demeurant à F-57950 Montignylès-Metz, 130, rue de Reims.



- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Tutelaire, J. George, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8486. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C

Diekirch, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088700/157.

(120125216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

NGP III Managers, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.162.

In the year two thousand twelve, on the ninth day of July,

Before us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

InArena GmbH, a Swiss private limited liability company (GmbH), having its registered office at Bahnhofstrasse 12, 6370 Stans, Canton of Nidwalden, Switzerland and registered with the Canton of Niedwalden commerce registry under number CH-150.4.003.745-4,

here represented by Maître David Louis, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Mr. John E. Gardner, a United States of America citizen, born on 23 December 1961, in Ohio, USA, with address at 1545 Beach Street, San Francisco, CA 94123; USA;

here represented by Maître David Louis, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Mr. Paul J. Asel, a United States of America citizen, born on 27 March 1964, in Vermont, USA, with address at 300 North Cherry St., Falls Church, VA 22046, USA;

here represented by Maître David Louis, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "NGP III Managers" (hereafter the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2 (vii) hereof.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary



measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is to act as the managing general partner (associé gérant commandité) of Nokia Growth Partners III S.C.A. as well as of one or several other Luxembourg partnership(s) limited by shares (société en commandite par actions) in which it holds participations and/or shares, whether organised as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque or SICAR) governed by the Luxembourg law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital as amended, or not.
- 3.2. In addition, the Company may hold, acquire, and as the case may be, dispose of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital of the Company is set at sixteen thousand five hundred US dollars (USD 16,500.-), represented by sixteen thousand five hundred (16,500) shares in registered form, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2 (vii) hereof.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.



III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers (gérants) appointed by the general meeting of shareholders, which shall set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the "Board").

The Board shall be constituted of at least one class A manager (each a "Class A Manager") and one class B manager (each a "Class B Manager").

The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the managers and meetings of the Board

Q 1 Powers

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

- (i) The Board shall meet upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members (including at least a Class A Manager and a Class B Manager) is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the Class A Manager and a majority of the vote of the Class B Manager present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Written resolutions signed by all the managers (the "Managers Written Resolutions"), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.
- (ii) The Company shall be bound towards third parties in all matters whose value does not exceed ten thousand US dollars (USD 10,000.-) by the sole signature of one Class B Manager.
- (iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.
- 9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.



IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders Written Resolutions") in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Written Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Written Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Written Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Written Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.
 - 12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Written Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Written Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be shareholders.
- 14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several external auditors (réviseurs d'entre-prises), when so required by law.
- 14.3. The shareholders shall appoint the statutory auditor(s), if any and external auditor(s), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) and external auditor(s) may be re-appointed.



Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Written Resolutions as well as the Shareholders Written Resolutions shall be evidenced in writing, sent by mail, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Written Resolutions or the Shareholders Written Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

Thereupon the above-named parties have declare to subscribe to the total of sixteen thousand five hundred (16,500) shares having each a par value of one US dollar (USD 1.-) as follows:

5 .	`	,	
1) InArena GmbH			5,500 shares
2) M. John E. Gardner			5,500 shares
3) M. Paul J. Asel			5,500 shares
Total		_	14 500 shares

by a contribution in cash, so that the amount of sixteen thousand five hundred US dollars (USD 16,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).



Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. The following person are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Manager:

- Mr. Bo Ilsoe, Danish citizen, born on 30 October 1964 in Copenhagen, Danemark, manager, with address at Avenue de Bude 23, 1202 Genève, Switzerland.

Class B Managers:

- M. Eric Kata, a French citizen, born on 26 December 1965 in Dijon (France), manager, with professional address at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and
- M. Matthijs Bogers, a Dutch citizen, born on 24 November 1966 in Amsterdam (NL), manager, with professional address at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company is set at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le neuf juillet,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

InArena GmbH, une société à responsabilité limitée de droit Suisse (GmbH), ayant son siège social à Bahnhofstrasse 12, 6370 Stans, Canton de Nidwalden, Suisse et immatriculée au Registre de Commerce du Canton de Niedwalden sous le numéro CH-150.4.003.745-4,

ici représentée par Maître David Louis, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Monsieur John E. Gardner, citoyen des Etats-Unis d'Amérique, né le 23 décembre 1961, dans l'Ohio, USA, et résidant à 1545 Beach Street, San Francisco, CA 94123; USA;

ici représenté par Maître David Louis, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

Monsieur Paul J. Asel, citoyen des Etats-Unis d'Amérique, né le 27 mars 1964, dans le Vermont, USA, et résidant à 300 North Cherry St., Falls Church, VA 22046, USA;

ici représenté par Maître David Louis, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "NGP III Managers" (la "Société"). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à



compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est d'être désignée et d'agir en tant qu'associé-gérant-commandité de Nokia Growth Partners III S.C.A. ainsi que d'une ou plusieurs autres sociétés en commandite par actions dans laquelle ou lesquelles elle détient des participations et/ou des parts sociales, constituées ou non sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée.
- 3.2. La Société peut également prendre, et le cas échéant, la vendre/transférer, des participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à seize mille cinq cent dollars des Etats-Unis (USD 16.500,-), représenté par seize mille cinq cent (16.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.



III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le "Conseil").

Le Conseil doit être composé d'au mois un gérant de classe A (chacun un "Gérant A") et un gérant de classe B (chacun un "Gérant B").

Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs des gérants et Réunion du Conseil.

8.1. Pouvoirs

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres (incluant au moins un Gérant A et un Gérant B) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des Gérants A et à la majorité des voix des Gérants B présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions écrites signées par tous les gérants (les Résolutions Ecrites des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers pour tous les actes dont la valeur n'excède pas dix mille dollars des Etats Unis (USD 10.000,-) par la seule signature d'un Gérant B.
- (iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.
- 9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.



IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés ("l'Assemblée Générale") ou par voie de résolutions circulaires (les "Résolutions Ecrites des Associés") si le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).
- (ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Ecrites des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Ecrites des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- **Art. 12. Associé unique.** Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.
 - 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Auditeurs.

- 14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un (1) ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.
- 14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.
- 14.3. Les associés nommeront les commissaires et les réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.



Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Ecrites des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, envoyées par courrier postal, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Ecrites des Gérants ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts ainsi établis, les parties susmentionnées ont déclaré souscrire au total des seize mille cinq cents (16,500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) comme suit:

,	,	· ,	
1) InArena GmbH			5.500 parts sociales
2) M. John E. Gardner			5.500 parts sociales
3) M. Paul J. Asel			5.500 parts sociales
Total:			16.500 parts sociales

par un apport en numéraire d'un montant de seize mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 16.500,-) de sorte que le montant de seize mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 16.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).



Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant A

- M. Bo Ilsoe, citoyen Danois, né le 30 octobre 1964 à Copenhagen, Danemark, gérant, résidant à Avenue de Bude 23, 1202 Genève, Suisse.

Gérants B:

- M. Eric Kata, citoyen Français, né le 26 décembre 1965 à Dijon (France), gérant, résidant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et
- M. Matthijs Bogers, citoyen des Pays-Bas, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (NL), gérant, résidant profession-nellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Signé: D. LOUIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 11 Juillet 2012. Relation: LAC/2012/32512. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (Signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, Le 30 Juillet 2012.

Référence de publication: 2012087745/548.

(120123772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

KF Key Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.544.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088456/9.

(120124494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

KGH International Holdings III - Bibeca SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 149.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088457/9.

(120124601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

KGH International Holdings III - P3D SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088458/9.

(120124600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.



KGH International III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088459/9.

(120124602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.839.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Juillet 2012.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2012088470/13.

(120124898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Kiowatt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 6, Op der Poukewiss.

R.C.S. Luxembourg B 143.047.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012088462/9.

(120124620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Kiribati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088464/10.

(120125329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

L.C.S.L. Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 66.698.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088466/10.

(120125169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.



Bonacapital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.048.

Résolutions prises par les associés en date du 16 juillet 2012

Les associés de la société BONACAPITAL S.A. ont décidé à l'unanimité d'accepter la démission des trois membres du conseil d'administration suivants et de l'administrateur déléguée à la gestion journalière:

- Antar Invest S.A., avec siège à 38, boulevard Napoléon I er , L-2210 Luxembourg, administrateur;
- Solero S.A., avec siège à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur;
- Naturwerk S.A., avec siège à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur;
- Antar Invest S.A., avec siège à 38, boulevard Napoléon I er, L-2210 Luxembourg, administrateur déléguée à la gestion journalière.

et de nommer le remplaçants suivants:

- Monsieur Jürgen FISCHER, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Klaus KRUMNAU, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administra-
 - Tarvan S.A., avec siège à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Jürgen FISCHER, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur déléguée à la gestion journalière.

et ceci avec effet au 16 juillet 2012 jusqu'à la prochaine Assemblée générale 2018.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012089001/25.

(120125395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Léon Kremer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 18, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 22.913.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012088467/10.

(120125171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Leopard Germany Property Ed 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.842.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2012088471/13.

(120124897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Real Estate Business & Investments Consulting Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 53, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 40.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juillet 2012.

Compagnie Générale Fiduciaire s.a.

Experts comptables et fiscaux

112 rue du Canal

L-4051 Esch sur Alzette

Signature

Référence de publication: 2012089507/15.

(120126428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Kartalas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.573.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le treize juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Mak HOONG WENG, directeur de société, demeurant à No 31, 2 nd Floor, Jalan 3/108C, Taman Sungai Besi, 57100 Kuala Lumpur,

ci-après dénommé: «le Mandant»,

ici représenté par:

Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ci-après dénommé: «le Mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 09 juillet 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire du Mandant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

Lequel Mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la société «KARTALAS GROUP S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 108 573, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 03 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1104 du 17 octobre 2005 (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte notarié reçu le 11 janvier 2008, publié au Mémorial, le 21 mars 2008, sous le numéro 704 et page 33776.
- II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31'000.- EUR), divisé en trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.
 - III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les trois mille cent (3'100) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.
- V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.
- VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.
- VIII.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, le tout en présence du notaire instrumentant.
 - IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du Mandant, connu du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9441. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012088449/50.

(120124581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Blobb s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 154.599.

Im Jahre zweitausendzwölf, den fünften Juli;

 $Vor\ dem\ unterzeichneten\ Notar\ Carlo\ WERSANDT,\ mit\ dem\ Amtssitz\ in\ Luxemburg,\ (Großherzogtum\ Luxemburg);$

IST ERSCHIENEN:

Frau Heike WEBER, Exportmanagerin, geboren in Saarburg (Bundesrepublik Deutschland), am 15. August 1967, wohnhaft in L-5410 Beyren, 12, rue Fuert.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BLOBB s.àr.l", mit Sitz in L-5410 Beyren, 12, rue Fuert, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 154599, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Alex WEBER, mit dem Amtssitz in Niederkerschen, am 21. Juli 20082010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1921 vom 17. September 2010;
- Dass die Komparentin erklärt die einzige Gesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht, den von ihr gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einziger Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt den Gesellschaftssitz von Beyren nach L-5371 Schüttringen, 4, rue des Prunelles, zu verlegen und dementsprechend Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schüttringen (Großherzogtum Luxemburg). Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann Innerhalb der Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden

Der Gesellschaftssitz kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Änderungen der Statuten maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Filialen, Agenturen, Büros oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. WEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2012 LAC/2012/32313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088116/41.

(120125033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck